



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Procurations : 3  
Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 21 mai

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachele LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

---

N° D\_2026\_05\_21\_09

### Objet : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense,

Considérant la nécessité de développer le lien Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense,

Pour ce faire, Monsieur le Préfet sollicite la Ville aux fins de désignation d'un correspondant défense.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du Maire :

- D'informer le Conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- De contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- De participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- D'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental ;
- De relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du Maire.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260521-2026052109-DE

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Donald GIGAN, Conseiller municipal délégué à la Sécurité – Citoyenneté, Correspondant Défense à la Ville de Landivisiau.**

Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

